AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0702
FR0004180537-FS0333

26 mai 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AKKA TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 mai 2015, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 19 mai 2015 :

- M. Maurice Ricci a déclaré avoir franchi directement en baisse, le seuil de 20% des droits de vote de la société AKKA TECHNOLOGIES et détenir directement 2 159 839 actions AKKA TECHNOLOGIES représentant 4 319 678 droits de vote, soit 11,72% du capital et 17, 99% des droits de vote de cette société[1] ;

- M. Maurice Ricci a déclaré avoir franchi en baisse, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés BMC Management and Investment et Dubaia9 qu'il contrôle, le seuil de 1/3 des droits de vote de la société AKKA TECHNOLOGIES, et détenir, directement et indirectement, 5 585 690 actions AKKA TECHNOLOGIES représentant 7 745 529 droits de vote, soit 30,30% du capital et 32,26% des droits de vote de cette société[1] ; et

- M. Jean-Franck Ricci a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 5% du capital de la société AKKA TECHNOLOGIES et détenir individuellement 913 533 actions AKKA TECHNOLOGIES représentant 1 732 287 droits de vote, soit 4,96% du capital et 7,21% des droits de vote de cette société[1].

Ces franchissements de seuils résultent de la cession sur le marché respectivement par MM. Maurice Ricci, Jean-Franck Ricci et Nicolas Valtille de 400 000, 80 000 et 20 000 actions AKKA TECHNOLOGIES, auxquelles étaient attachés des droits de vote double, détruits dans le cadre desdites cessions.

Le groupe familial Ricci[2] **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 19 mai 2015, 8 483 592 actions AKKA TECHNOLOGIES représentant 13 431 421 droits de vote, soit 46,02% du capital et 55,94% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

[1] Sur la base d'un capital composé de 18 432 650 actions représentant 24 011 527 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Composé de M. Maurice Ricci (fondateur), BMC Management and Investment (société détenue à 100% par M. Maurice Ricci), M. Jean-Franck Ricci, la société Ideactive Events (société contrôlée par MM. Maurice et Jean-Franck Ricci), M. Nicolas Valtille, la société Dubaia9 (contrôlée par M. Maurice Ricci), M. Benjamin Ricci, Mme Charlotte Ricci et Mme Cécile Ricci.
[3] Sur la base d'un capital composé de 18 432 650 actions représentant 24 011 527 droits de vote (du fait de la destruction de 500 000 droits de vote double préalablement attachés aux actions cédées susvisées), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Maurice Ricci	2 159 839	11,72	4 319 678	17,99
BMC	3 359 477	18,23	3 359 477	13,99
Dubaia9	66 374	0,36	66 374	0,28
Total Maurice Ricci	**5 585 690**	**30,30**	**7 745 529**	**32,26**
Jean-Franck Ricci	913 533	4,96	1 732 287	7,21
Ideactive Events	924 547	5,02	1 849 094	7,70
Cécile Ricci*	474 587	2,57	941 125	3,92
Benjamin Ricci*	182 579	0,99	365 158	1,52
Charlotte Ricci*	178 692	0,97	357 384	1,49
Nicolas Valtille	223 964	1,22	440 844	1,84
Total groupe famille Ricci	**8 483 592**	**46,02**	**13 431 421**	**55,94**

* Mme Charlotte Ricci et M. Benjamin Ricci possèdent respectivement la pleine propriété 2 067 et 5 954 actions AKKA TECHNOLOGIES et chacun la nue-propriété de 176 625 actions AKKA TECHNOLOGIES dont l'usufruit appartient à Mme Cécile Ricci. Au sein de la société AKKA TECHNOLOGIE, il est précisé que le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions relevant de l'assemblée générale ordinaire, et au nu-propriétaire pour les décisions relevant de l'assemblée générale extraordinaire.